



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALUEJOLS

Séance du 25 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Valuéjols, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Christophe VIDAL

Présents : Jean-Yves MODENEL, Benoit ALINC, Christophe VIDAL, Bernard AURIERE, Dominique LAFON, Sandrine BOSMET, Benoit NAIRABEZE, Sandrine ANDRIEUX, Catherine PAGES-DELORME, Sébastien CROS

Absents: Sébastien BONNET, Lylian JUDON, Renée AMAGAT

Date de convocation : 10 janvier 2023

Nombre de conseillers : 13

Nombre de présents : 10

Votants : 10

Secrétaire de séance : Benoit ALINC

012 2023

OBJET DE LA DELIBERATION RACHAT D'IMMEUBLE A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF)

Monsieur le Maire expose :

L'Etablissement public a acquis pour le compte de la commune de Valuéjols la parcelle cadastrée ZT 34 de 13 023 m², afin de préparer l'aménagement d'un lotissement communal.

Il est proposé aujourd'hui au conseil municipal, de racheter ces biens afin de poursuivre l'objectif défini ci-dessus. Cette transaction sera réalisée par acte notarié.

Le prix de session hors tva s'élève à 52 092, 00€. Sur ce montant s'ajoutent des frais de portage pour 795, 81€ dont le calcul a été arrêté au 31 décembre 2023 et une tva sur marge de 159, 16€, soit un prix de cession toutes taxes comprises de 53 046, 97€.

La collectivité n'a rien réglé à l'EPF Auvergne donc le restant dû est de 53 046, 97€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

- Accepte le rachat par acte notoriété de l'immeuble cadastré ZT 34,
- Accepte les modalités de paiement exposées ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à authentifier et signer tout document relatif à cette procédure,
- Désigne l'office notarial GMT Notaires Associés SCP pour rédiger l'acte,
- S'engage à racheter à la demande de l'EPF Auvergne le bien acquis pour son compte dont le portage financier est arrivé à son terme et l'aménagement est en cours de réalisation.

Certifié exécutoire

Le Maire

Christophe VIDAL

Publiée et transmise le 25 janvier 2023